

Règlement du concours de communication Sécurité Routière Morteau 2023

Organisateur :

Le concours de communication est organisé par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Val de Morteau (CISPD).

Les visuels gagnants seront utilisés pour tous les supports de communication 2023-2024.

Ce concours est gratuit et implique l'acceptation de ce règlement.

Objet :

Il vise à impliquer la population dans la promotion de la sécurité routière sur le Val de Morteau.

Thématique retenue :

« Courtoisie au volant et partage de la route dans le Val de Morteau ! »

Participants :

Le concours est ouvert à tous à partir de 11 ans :

- en individuel
- ou en équipe de 5 personnes maximum.

Date :

Le concours se déroulera du samedi 18 mars au samedi 6 mai 2023.

Les créations seront à déposer au CCAS de Morteau :

- Au bureau : 6 rue Barral 25500 Morteau
- Par mail : ccas@morteau.org

Modalités du concours :

Deux catégories ont été définies :

- Affiches (visuels avec textes ou slogans)
- Spots vidéos (maximum 1 minute)

Les photos et/ou prises de vue doivent être réalisées par les équipes et non provenir de banques de données d'images sur Internet.

Pour toutes personnes photographiées ou filmées, une autorisation de droit à l'image devra être signée par celles-ci (modèle joint). Pour les mineurs, l'autorisation devra être signée par l'autorité parentale avec consentement du mineur.

La Communauté de Communes du Val de Morteau ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur des documents proposés par les candidats.

Les participants, par l'acceptation de ce règlement, déclarent céder à la CCVM leurs droits d'auteur et de propriétés intellectuelles ainsi que leurs droits de reproduction et de représentation liés à la création. Ladite cession de droits se fait à titre gratuit pour toute la durée légale des droits d'auteur, telle que prévue par le droit français.

Par l'adoption de ce règlement, les participants autorisent la CCVM à modifier ultérieurement leurs créations, aux fins, notamment, d'y faire apparaître des informations supplémentaires.

Les participants acceptent que leurs créations soient exposées lors du Forum Sécurité routière qui aura lieu le samedi 13 mai 2023 à l'Escale à Morteau.

Les visuels gagnants seront désignés :

- Par un jury (membres du groupe de travail Délinquance du CISPD Val de Morteau, qui réunit des élus et des représentants des services de l'état, gendarmerie, pompiers, éducation)
- Par les votes du public le 13 mai à l'Escale.

Les critères seront essentiellement la pertinence du message et la qualité artistique.

Les gagnants acceptent que leur identité soit publiée, que leur nom soit cité sur les supports de communication de la CCVM. Les noms des gagnants figureront systématiquement sur les visuels faisant état de copyright.

La remise des prix aura lieu lors de la journée sans voiture (samedi 3 juin 2023).

Les prix seront :

- Des chèques Cadeaux Morteau d'une valeur de 100€ pour le premier prix
- Des chèques Cadeaux Morteau d'une valeur de 50€ pour les 2^{ème} et 3^{ème} prix.

Clause particulière :

Le CISPD Val de Morteau se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment et sans formalité particulière.

Fait à Morteau, le 22 février 2023,